



AVIS

Dans sa séance ordinaire du 19 février 2026, le Conseil municipal a adopté l'objet suivant :

- 1. Délibération administrative DA 013-2026 R : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 2'914'000.— (dont CHF 138'750.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la rénovation et la mise en conformité sécurité-énergie du groupe scolaire Jacques-Dalphin, sise 33 rue Jacques-Dalphin, parcelle N° 282, propriété de la Ville de Carouge**

Le Conseil municipal, à la majorité par 32 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 2'914'000.— (dont CHF 138'750.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour la rénovation et mise en conformité du groupe scolaire Jacques-Dalphin sise 33 rue Jacques-Dalphin, parcelle N° 282, propriété de la Ville de Carouge.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 21.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

Pour la délibération, le délai pour demander un référendum expire le 24 avril 2026.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des objets adoptés à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

Michel Baud